
JOURNAL GÉNÉRAL,
PAR M. FONTENAI.

Du Mardi 17 Avril 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Lundi 16 Avril.

Si la régénération consiste à faire tout rentrer dans le chaos, chaque jour, chaque instant nous annonce combien elle tend à sa perfection; chaque jour nous apporte des nouvelles toujours plus désastreuses. L'Assemblée est aujourd'hui condamnée à entendre celles qui lui arrivent du Département du Gard. Le Directoire de ce Département, exprimant tout-à-la-fois & son désespoir & son impuissance, mande que tout Citoyen accusé, soupçonné d'Aristocratie, voit abattre son château ou sa maison par une populace éfrénée. Le ravage a commencé dans le District de Sommières; de là il s'est étendu dans ceux de Nîmes, d'Alès, d'Uzès, du Vigan, &c. En brûlant les maisons & les châteaux, les incendiaires n'oublient pas les titres de féodalité. Parmi ces incendiaires on a la douleur de voir une grande partie des Gardes Nationales partager leur fureur.

Dans l'impossibilité de faire cesser ces désordres, le Directoire conjure l'Assemblée de prendre des mesures propres à éclairer enfin l'opinion publique. Il se plaint sur-tout de ces Sociétés appelées Patriotiques, & notamment de celle de Marseille qu'il regarde comme les grandes causes de cette catastrophe du Midi. Ce jugement ne ressemble guère à celui du grand Législateur, qui appelloit les Brigands Marseillois la Providence du Midi.

Pour remédier enfin à tant de maux, M. Gentil demande que le Ministre de la Guerre soit mandé à la Barre, & qu'il ait à répondre, sur sa tête, des excès qui auront eu lieu par sa négligence, tant il est vrai que le Pouvoir exécutif aura lieu de s'applaudir de s'être environné de Ministres *sonnus par leurs opinions populaires.*

M. Vaublanc, pressé par une conviction tardive, élève enfin la voix. « On ne peut plus se le dissimuler, la France est dans un état & critique & terrible. Il est temps de dire la vérité. Je vais vous la présenter toute entière..... Messieurs, le mal qui nous afflige vient de ce que l'Assemblée Nationale & le Roi ne gouvernent pas seuls. Jamais nous ne jouirons d'une vraie

Liberté, si l'on n'établit pas le despotisme de la Loi..... si nous continuons à nous laisser influencer par les opinions d'une Société populaire..... de cette Société qui avoit préparé l'amnistie des Brigands d'Avignon. Le Peuple pourra se dire libre, mais il sera esclave, tant qu'il sera soumis au despotisme d'un Club dominateur..... Messieurs, la liberté & la scélératesse & la férocité ne marchent point ensemble; c'est avec les armes de l'homme vertueux, & non pas avec celles des factieux que la Constitution peut être défendue.... Vous devez réunir vos efforts pour détruire l'anarchie; c'est par là que vous mériterez la gloire d'avoir sauvé la Patrie » Ainsi a dit M. Vaublanc. Quelques gens réfléchis semblent lui répondre: Voilà ce qu'auroient dû penser nos Constituans. Il n'est plus temps de dire au Peuple que l'anarchie & le brigandage ne maintiendront pas une Constitution qu'il n'a pas établie autrement. Cependant, le grand nombre laissant de côté ces tristes réflexions, applaudit à l'Orateur, & l'Assemblée décrète que le Ministre de l'Intérieur & celui de la Justice viendront lui faire part des mesures qu'ils ont prises pour mettre fin aux horreurs du Midi, & que le Comité des Douze en fera au plutôt son Rapport.

A l'instant, comme si les instrumens de toutes ces horreurs n'étoient pas assez multipliés, voilà qu'on fait hommage à l'Assemblée d'une nouvelle Pique, armée de pistolets. Voilà que l'Assemblée fait mention honorable du cadeau, & invite son Auteur à jouir des honneurs de la Séance.

La discussion s'ouvre sur le droit de nommer & de destituer les Administrateurs des Deniers publics. M. Lafource, que n'ont pas effrayé ces élections si multipliées par la Constitution, ces convocations perpétuelles de la puissance populaire, ne craint pas de nous dire que c'est encore à ces élections qu'il faudra recourir, pour nommer ces Administrateurs. Malgré cette impuissance où tout montre aujourd'hui la nullité du Pouvoir exécutif, M. Lafource tremble que son autorité n'anéantisse la Constitution: « C'en est fait de la Liberté, nous dit-il, si le Roi a encore le choix des Administrateurs de la fortune publique ». La conclusion de tous ces lieux communs est que le Comité de Législation présente incessamment un mode d'élection populaire pour cette fonction.

LIBRARY
U OF KY

M. Bengnon répond que si l'on trouve aujourd'hui quelque inconvénient à voir le Roi nommer ces Administrateurs, bientôt on croira voir la Liberté perdue, si le Roi continue à nommer des Ambassadeurs, des Généraux d'armées, si le titre de Roi subsiste encore. Ce discours & des raisonnemens un peu plus folides que ceux de M. Lafource, se terminent par des conclusions tout opposées à celles du Préopinant.

Alors paroît le Ministre d'hier, M. Duranton : « Pendant vingt ans, dit-il, je me suis occupé dans la retraite à méditer Montesquieu & Rousseau (tant pis, dit une voix, car il faudra les oublier ici) ; & je n'en suis sorti que pour soutenir la cause de la Liberté ». (Oh ! si c'est la liberté de Montesquieu qu'il veut soutenir, il pouvoit rester dans sa retraite, dit la même voix). Le Ministre d'hier, malgré son enthousiasme pour Rousseau & pour Montesquieu, n'en jure pas moins de maintenir la Constitution de Mirabeau & de Brissot ; & son discours n'en recevra pas moins les honneurs de l'impression.

Le Ministre de l'Intérieur vient faire part de quelques lettres de divers Départemens. Ce sont encore de nouveaux troubles dont il faut entendre les détails ; mais ceux-ci ont pour objet des Prêtres qu'on poursuit à Milhau, Département de l'Aveyron, pour n'avoir pas voulu jurer, pour avoir distribué quelques livres sur des objets dont l'Assemblée ne veut plus entendre parler, sur des opinions religieuses qu'on a eu beau déclarer libres, que le Peuple de la Liberté ne veut plus souffrir dans ces Prêtres. Le District de Tonnerre a aussi fait sentir aux Prêtres non-jureurs, cette liberté dans le fond des cachots. Dans le District de Montbrison, quelques milliers de Catholiques ont été obligés de se retirer dans un fort nommé Vincers, pour y exercer ce Culte tant persécuté par la plus libre des Constitutions. Tous ces objets sont renvoyés au Comité des Douze.

LIVRES NOUVEAUX.

Bref du Pape, Pie VI, contenant les pouvoirs accordés aux Archevêques, aux Evêques & aux Administrateurs des Diocèses du Royaume de France. A Paris, chez Senneville, Libraire, au Palais-Royal, N° 214. 14 pages in-8°. Le texte latin est imprimé à part, en 12 pages in-8°.

Ce nouveau Bref a été envoyé tout imprimé de Rome. Il a été réimprimé ici avec soin. La traduction est bien faite & conforme au texte. Ce Bref est une suite nécessaire de celui que nous venons d'annoncer. C'est la règle de conduite que doivent suivre les Administrateurs spirituels des diocèses, attachés à la communion du Saint-Siège.

M É L A N G E S.

Puisque nous sommes si fort menacés de la guerre, jettons un coup-d'œil sur les Provinces qui en feront les premières le théâtre. Voici ce qu'un Habitant du Département du Jura, qui vient de parcourir l'Alsace, nous écrit, après avoir tout bien vu, en date du 5 Avril.

» Appellé par mes affaires dans l'ancienne Pro-

vince d'Alsace, que j'ai parcourue dans presque toute sa longueur, je n'y ai point remarqué dans ces Habitans, comme on a l'intention de nous le persuader, cette effervescence qu'on appelle *Patronique* : elle est reléguée dans les Clubs ; & ces Sociétés, dites *Populaires*, ne sont composées que de gens oisifs & de *Jourdanistes*, & non du Peuple propriétaire. Bien au contraire, j'ai trouvé généralement sur ma route les Habitans soit des villes, soit des campagnes détestant l'anarchie, où nous plonge le nouvel ordre de choses, désirer le moment où des libérateurs viendront nous arracher de cet état affreux ; & ne pas craindre de manifester leur façon de penser aux auteurs de leurs maux.

» Par-tout, j'ai remarqué que les Volontaires Nationaux, dont on a farci ce Pays, étoient très-dégoûté du rôle de défenseurs des frontières. Non-seulement on peut en juger par leurs paroles, mais encore par leurs actions. Ils désertent par trentaine à-la-fois. J'en ai vu ramener plusieurs enchaînés par la Gendarmerie Nationale, du nombre desquels étoit un Officier. On me dit qu'ils étoient du Bataillon qui est au Fort-Louis. Ce qui me fit gémir sur le siècle de la liberté, où je vis des hommes libres....., des Volontaires..... enchaînés. Sans doute ces Messieurs firent les mêmes réflexions que moi ; car, quelques jours après, j'appris à Strasbourg, où j'étois pour lors, que (1) 55 Volontaires du même bataillon, voulant jouir réellement de la liberté qu'on nous promet en France, la sont allés chercher de l'autre côté du Rhin.

» J'ai trouvé, en rentrant dans ma ci-devant Province, le désordre & l'anarchie qui, de tous côtés, font fuir d'une terre aussi malheureuse que la France.

» C'est ce qui m'a frappé en arrivant à Besançon qui, sous l'ancien régime, étoit ma capitale. Là, des Prêtres, fidèles à leur Dieu, à la Religion de leurs Pères, sont persécutés. Ces Prêtres qui, toujours calomniés sans aucune preuve, méritent les plus grands éloges par leur résignation à tout souffrir, même la faim sans se plaindre. On en a trouvé plusieurs cet hiver qui étoient réduits, après avoir été chassés de leur bénéfice, qu'ils partageoient avec les pauvres, étoient réduits, dis-je, eux-mêmes à avoir à peine, pour toute nourriture, de la bouillie de bled de Turquie. Eh bien ! ces mêmes Prêtres sont persécutés, & même menacés d'être renfermés dans une maison de force. Dernièrement on a vu promener dans cette ville le buste de Mirabeau avec un cortège de Clubistes & de femmes armés de piques, qui sont allés le placer sur l'autel de l'Eglise des Capucins, à la place d'un Christ..... Mirabeau ! celui dont l'effigie a été suspendue à une potence par Arrêt du Parlement de cette ville pour rapt & viol ! Voilà le dieu du jour ; & c'est-là le signe d'un bon Gouvernement ?

(1) Au moment où j'écris, j'apprends que la Gendarmerie Nationale vient de recevoir l'ordre de ne plus arrêter les Volontaires Nationaux déserteurs. Ils seront assez punis, dit l'ordre, par la privation, pendant dix années, des droits de Citoyen actif. Combien d'entre eux ne le sont déjà pas ? On a pris ce parti, pour éviter qu'ils passent de l'autre côté du Rhin.

» Le Vice-Président du District d'Arbois a prêché le 31 Mars, dans l'Eglise Paroissiale; il s'est déchainé contre les Prêtres non-jureurs, contre les Aristocrates émigrés.....

» A Dôle où j'ai passé quelques jours, même persécution: les Pouvoirs sont si bien distingués dans ce bon Gouvernement, qu'un Juge de Paix s'attribue les fonctions du Directoire du District. A peine a-t-il appris le Décret sur le séquestre des biens des Emigrés, dont le mode pour l'exécution n'étoit pas encore décrété, encore moins sanctionné, que de sa pleine autorité, il fut mettre les scellés chez les personnes qu'il jugeoit être émigrées. Sur ce qu'un Ecclésiastique dans la maison de qui il alla, sous prétexte que son frère étoit émigré, lui représenta que la démarche qu'il faisoit étoit déplacée, & ne le regardoit nullement, il prétendit avoir été troublé dans ses fonctions, le fit prendre & traîner au corps-de-garde. Dans le même temps, plusieurs familles de ce qu'on appelle Aristocrates, furent proscrites, & leurs maisons marquées d'une potence pendant la nuit.

» J'apprends de Suisse que le Canton de Zurich vient de faire demander, à tous les Cantons, une Convocation des villes par Députés, afin de demander au Roi de France que leurs Régimens ne soient pas tenus d'obéir à aucune réquisition, mais au Roi, ou à ceux qui commandent pour lui, suivant les Capitulations.

» Il est arrivé un Ambassadeur d'Espagne en Suisse, depuis une quinzaine de jours; on ignoroit le but de son voyage. On y dit aussi que *Castella* devoit éprouver à Metz le même sort qu'Ernest; mais qu'ayant su que c'étoit pendant la messe, il n'y est point allé: ce qui a déconcerté le complot ».

Caen, 11 Avril. « Il vient de se passer une scène affreuse à la porte de notre Ville, occasionnée par nos prétendus Patriotes. Dans une paroisse nommée Verfon, ils ont voulu troubler le Curé non-affermé de ce village dans l'exercice de ses fonctions. Ses paroissiens qui lui sont très-attachés, ont repoussé la force par la force. Deux Patriotes ont succombé.

» Lundi, la Garde Nationale, avec des Volontaires de l'Eure, commandés par le Protestant Colonel Cuffi, ex-Constituant, armés jusqu'aux dents, & traînant des canons, se font transportés dans cette malheureuse paroisse. Arrivés à la fin de Vêpres, ils ont fait fuir tous ceux qui ont pu s'échapper; le Curé étoit du nombre: mais trois Prêtres demeuroient dans cette paroisse où ils sont propriétaires. On les a saisis, ratés & liés aux canons. Après cela, on a coupé les cheveux à beaucoup de femmes, & on a exercé sur elles toutes les horreurs possibles. Elles sont d'un genre à ne pouvoir être détaillées. Beaucoup, tant hommes que femmes, ont été cruellement blessés. Enfin, on en a joint quelques-unes aux malheureux Prêtres. Trois hommes ont été aussi saisis, & ainsi liés aux canons, on les a ramenés à Caen. Ceux que la fatigue faisoit tomber, étoient relevés à coups de bayonnettes. Ils sont arrivés dans cet état aux fauxbourgs, obligés de suivre la vitesse des chevaux qui les traînoient: on leur a donné des torches afin que leur marche fût plus éclairée. Ils ont été

ainsi conduits depuis un bout de la Ville jusqu'à l'autre, au château, où ces malheureuses victimes sont actuellement détenues au nombre de dix à onze: une jeune fille de quatorze ans est du nombre. Ils ont volé, pillé & dévasté beaucoup de maisons, & ont poussé la férocité jusqu'à couper le linge qu'ils n'ont pu emporter. Un malheureux entre autres n'a plus pour vingt sols de meubles, & il étoit fort à son aise. Vous noterez que le Département a donné l'ordre à la Garde Nationale de se transporter dans le lieu, sans prévoir sans doute un pareil malheur ».

Disons un mot de la fête de la Liberté, donnée avant-hier aux Galériens de Châteauvieux. Nous nous attacherons moins à rendre des détails dégoûtans de tout ce qu'ils composoient, qu'à peindre la sensation qu'elle a faite.

On ne fait pas si c'est refroidissement de patriotisme ou mépris pour ceux qui ont donné lieu à cette fête: il est au moins certain que si les Jacobins ont prétendu réchauffer les esprits en faveur de la Liberté, ils ont pleinement manqué leur but. Tous les Propriétaires se sont tenus chez eux pour empêcher le pillage de leurs maisons; & sûrs de la protection de la Garde Nationale, ils n'ont regardé cette fête qu'avec indifférence, & le plus grand nombre avec horreur. Ce n'est pas que cette fête n'ait été préconisée d'avance; on a fait venir plus de quinze mille ames des campagnes circonvoisines de Paris. Les bayeurs aux corneilles, qui formoient ce cortège, s'élevoient à plus de 50,000; mais ils n'y faisoient autre chose que de regarder si on les regardoit, & ils avoient l'air de se demander ce qu'ils faisoient tous-là. Ce n'est pas cependant que ceux qui menoient cette fête aient manqué d'activité. Souvent on entendoit des voix s'écrier, à pleine tête: *Vive la Liberté, vive la Nation, vivent les Châteauvieux.* Mais ceux, en très-petit nombre, qui leur répondoient, sembloient le faire par foiblesse plutôt que par inclination. D'autres élevant leurs chapeaux, faisoient signe de saluer tantôt les Droits de l'Homme, gravés sur du marbre, tantôt les bustes de Voltaire, J.-J. Rousseau Sydney, Franklin, & puis la statue de la Liberté, traînée par 20 chevaux. Tela été l'accueil du Public, depuis le fauxbourg St-Antoine par les boulevards, jusqu'à la place Louis XV, où deux ou trois jeunes gens ont essayé d'en voiler la statue, après l'avoir plusieurs fois affublée du bonnet rouge; mais les *bravo* ne se sont pas fait entendre. Toujours la même infouciance a accompagné, on seroit tenté de dire, ce convoi jusqu'au Champ de Mars. M.M Péthion & Robert Pierre en habits noirs, figuroient dans le 4^{me} ou 5^{me} groupe. Au Champ de Mars, une musique nationale a débuté par l'air *ça ira*. Quelques danses ont suivi; des branles ont été exécutés autour de quelques bonnets rouges. Les drapeaux Anglois, Américains & François, celui de la Bastille, ont été placés sur l'Autel de la Patrie. L'encens fuyoit de toutes parts; on alloit y placer encore la Déesse de la Liberté, lorsque nous nous sommes retirés. Le *ça ira* continuoit & on commençoit à dire avec un peu de chaleur: *Si les Rois ne se convertissent pas, il faut les immoler tous; que la mort de Gustave leur serve d'exemple.* Ce qui a pu influencer

sur le refroidissement en faveur de cette fête, c'est le peu de succès de M^{lle} Théroigne dans le fauxbourg St-Antoine. La déconfiture de cette prédicante est très bien rendue dans la Séance des Jacobins du 13 de ce mois.

» La Société des Défenseurs des Droits de l'homme & des ennemis du despotisme, tenant ses Séances au Fauxbourg S. Antoine, envoie une Députation pour dénoncer à la Société Mademoiselle Théroigne.

» La Députation accuse cette Citoyenne d'avoir excité du trouble dans le Fauxbourg S. Antoine en voulant réunir en Club, trois fois la semaine, les femmes de ce quartier, en les engageant à un repas ou banquet civique, entreprise à la réussite de laquelle elle avoit cru devoir employer sans doute, sans leur participation, les noms de MM. Robertspierre, Collot d'Herbois & Santerre. Cette Députation accuse encore M^{lle} Théroigne d'en avoir imposé aux femmes de ce Fauxbourg en leur montrant sur une liste de prétendus signataires, pour cette fête civique, la signature de M^{me} Santerre que les Commillaires ont reconnu être de l'écriture de M^{lle} Théroigne.

» M. Robertspierre déclare à cette occasion n'avoir jamais eu avec M^{lle} Théroigne aucune relation particulière.

» Les hommes de ce Fauxbourg, dit M. Santerre, aiment mieux en rentrant de leur travail, trouver leur ménage en ordre, que de voir revenir leurs femmes d'une Assemblée, où elles ne gagnent pas toujours un esprit de douceur; de sorte qu'ils ont vu de mauvais œil ces Assemblées répétées trois fois la semaine. Toutes ces considérations ont produit des mouvemens que j'ai engagé M^{lle} Théroigne à ne pas entretenir plus long-temps, en renonçant à ses projets à cet égard, & je ne doute pas qu'elle n'y renonce d'elle-même, d'après les réflexions qu'auront fait naître en elle, ces mouvemens qu'elle n'a certainement pas cherché à exciter, comme pourroient l'en accuser les mal-intentionnés. Je demande donc que sur toutes ces explications, on passe à l'ordre du jour ».

M. de Lally-Tolendal, celui qui, seul, devoit suffire à Madame de Staël, pour dominer à son gré dans les Etats-Généraux, & y faire passer tous les plans agréables à son *cher Père*, est à Paris depuis quelques jours. Sa présence rehausse beaucoup les espérances des Monarchiens, Monarchistes & Feuillans. La mort du Roi de Suède, si elle se vérifie, va offrir un nouveau champ à toutes les intrigues. On n'en a pas reçu de nouvelle officielle.

HIER au soir, nous disent les Papiers Anglois du 11 Avril, il est arrivé à la Secrétairerie d'Etat, des dépêches adressées par M. Walpole, Envoyé de Sa Majesté Britannique à Lisbonne. Elles annoncent le rétablissement de la Reine de Portugal,

aussi parfaitement que le Docteur Willis pouvoit le desirer, & que le Docteur l'a déclarée tout-à-fait hors de danger.

AVIS DIVERS.

Le tirage de la Loterie Royale de France, s'est fait hier. Les N^{os} fortis sont : 43, 4, 80, 82, 75. Le prochain tirage se fera le 1^{er} de Mai.

DU 16 AVRIL 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre I. I.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 j. de date.

Amsterdam, 32.	Cadix, 25 liv. 6s.
Hambourg, 312.	Gênes, 162.
Londres, 17½.	Livourne, 172.
Madrid, 25 liv. 6s.	Lyon, P. Paques 1½.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2177½ 60.
Portion de 1600 liv.....
Portion de 312 liv. 10 sols.....	285 82.
Portion de 100 liv.....	90.
Loterie d'Octobre, à 400 liv.....
— Sorties.....
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....	455 34.
Empr. de Déc. 1782, Quitt. de fin.....	1½. 3. 1¼. 4p.
— Sorties.....
Emprunt de 125 millions Déc. 1784. 3. 2¾. ¼. ¾. ¼b.
— Sans Bulletin.....	4b.
— Sorti en viager.....	6¼. ¼b.
Bulletins.....	75 74.
— Sorties.....
Reconnoissance de Bulletins.....	77½.

Action nouv. des Indes. 1216. 15. 14. 15. 10. 9. 7. 5.
Caisse d'Escompte.. 3785. 80. 85. 90. 86. 88. 82. 80.
Demi-Caisse..... 1885. 83. 85. 88. 85. 84.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 16 Avril.

Il faut la somme de 157 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis, pour des Assignats, coûtent 16 l. s.

S P E C T A C L E S du 17 Avril.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Jocaste*; & le ballet de *Télmaque*. Chant: MM. Lainez, Chéron, Adrien, Dufresne, Lefevre, Leroux. Mlle Maillard. Danse: MM. Gardel, Huard. Mesdames Saulnier, Rose, Miller, Pérignon, Collomb, Duchemin, Deligny, Chametoy.
THÉÂTRE DE LA NATION. *La Mort d'Abel*; & *les Plaideurs*.
THÉÂTRE DE LA RUE FÉVREAU. *La Faza d'Amore*.
THÉÂTRE DU MARAIS. *Le Déserteur*, Drame; & *le François à Londres*. M. Raimond, ci-devant Acteur de la Comédie Ital. débutera par les rôles de *Valcour*, dans la 1^{re} pièce, & du Marquis de *Polainville*, dans la 2^e.

On s'abonne à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANCO DE PORT à M. le Directeur du Journal Général par M. FONTENAY, au Terrain, n^o. 33, Fauxg. S. Germain Le prix de la Sousscription est, pour un an de 30 liv. pour Paris & 36 pour la Province; il est pour six mois de 15 liv. pour Paris & 18 liv. pour la Province, & de 9 liv. pour 3 mois pour Paris & de 10 liv. pour la Province; rendu port franc.